

Association Rés-EAUx  
Règlement intérieur

### **Article 1 : Fonctionnement du comité editeau**

Le Rés-EAUx est piloté de façon collégiale par un comité éditorial, le Comité Editeau. Ce comité est composé des membres du Bureau (élu en Assemblée Générale), des binômes chargés des Tours d'eau\* et des adhérent.e.s régulièrement impliqué.e.s dans le fonctionnement de l'association. Il prend en charge l'animation scientifique et la gestion quotidienne du Rés-EAUx. Le comité éditorial se réunit une fois par mois.

Le comité peut inviter ponctuellement à ses réunions tout.e membre qui souhaite présenter un projet dans lequel il voudrait s'investir (dans le cadre d'un séminaire, d'une journée d'étude, d'une exposition...) et pour lequel il/elle sollicite le soutien de l'association.

La composition du comité éditorial est évolutive et peut intégrer de nouveaux membres sur leur demande, s'ils/elles souhaitent s'investir dans l'animation de l'association.

\* Une partie du comité édit'eau se charge de la communication extérieure de l'association : boîte mails, mise à jour du site web, diffusion de la lettre de diffusion (l'hebd'eau). Des binômes se relaient pour ces « tours d'eau », toutes les deux semaines.

### **Article 2 : Election du bureau**

Deux fois par an, à l'occasion d'une assemblée générale, les membres de l'association élisent les membres du bureau composé a minima de :

- Un(e) président(e) et, s'il y a lieu, d'un(e) vice-président(e)
- Un(e) secrétaire général(e) et, s'il y a lieu, un(e) secrétaire adjoint(e)
- Un(e) trésorier(e), et, si besoin est, un(e) trésorier(e) adjoint(e).

Les fonctions de président(e) et trésorier(e) ne sont pas cumulables.

### **Article 3 : La cotisation**

Les membres de l'association doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de **5 euros** pour les étudiant.e.s, et **10 euros** pour les autres par année civile. Le règlement se fait en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de l'association Rés-EAU P10, ou par paiement via la plateforme HelloAsso. Chaque membre reçoit une confirmation écrite de l'acquittement de sa cotisation.

Nous laissons la possibilité à tout.e membre qui le souhaite de s'acquitter d'une somme plus importante sous forme de don.

Cotiser, c'est une façon de faire vivre l'association et d'être assuré.e lors des différents évènements du Rés-EAUx en contribuant aux frais annuels d'assurance.

### **Article 5 : Indemnités**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du comité editeau et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Les frais occasionnés par l'accomplissement du mandat d'un des membres peuvent être remboursés sur justificatifs, selon les fonds disponibles et après approbation du comité editeau (vote à la majorité des voix).

## **Article 6 : Convocation des assemblées générales**

La convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires se fait par écrit, par l'envoi d'un courrier électronique, au moins quinze jours avant la tenue de l'évènement.

Les membres de l'association ne pouvant se rendre à l'assemblée générale peuvent donner procuration de leur vote à l'un des présents. La procuration se donne par écrit, par la rédaction d'une lettre ou l'envoi d'un email adressé à la personne qui aura procuration et à l'association.

## **Article 7 : Fonctionnement du blog**

Le site (<https://reseaux.parisnanterre.fr/>) sert de support pour relayer des informations de veille scientifique sur l'eau (annonces de séminaires, conférences, parutions d'ouvrages, offres de stage, etc) et les activités de l'association. Il est aussi un espace de publication (carnets de terrain, billets courts, recherches transversales).

Le blog est géré par une **équipe éditoriale** composée de :

- un directeur de publication : le ou la président.e de l'université Paris Nanterre (hébergeant le site internet de l'association)
- un directeur de rédaction : le ou la président.e de l'association
- des rédacteurs : les membres du comité editeau. Ils peuvent publier et ont la main sur la structure du site, ils gèrent les aspects techniques avec le responsable des espaces numériques de l'université.